

Proposition de résolution sur le bilan et les perspectives de la Convention de Lomé (28 novembre 1977)

Légende: On 28 November 1977, Marie-Thérèse Goutmann, a French politician and Chair of the Communist Group in the French Senate, submits a motion for a resolution on the achievements of and prospects for the Lomé Convention. The document outlines ACP–EEC Joint Committee proposals for a more effective international economic order and, by extension, for a new system of socio-economic cooperation, especially in the industrial sector.

Source: Assemblée Consultative ACP-CEE. Proposition de résolution présentée par Marie-Thérèse Goutmann sur le bilan et les perspectives de la Convention de Lomé (28 November 1977). 28.11.1977. CA/CP/29. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy. ACP-407.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/proposition_de_resolution_sur_le_bilan_et_les_perspectives_de_la_convention_de_lome_28_novembre_1977-fr-64be34da-ca82-4734-b113-08b565428033.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

COMITE CONSULTATIVE A.C.P.-C.E.E.

COMITE PARITAIRE

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN
sur le bilan et les perspectives de la Convention de Lomé

Le Comité Paritaire, ACP-CEE, considérant que la construction d'un nouvel ordre économique international fondé sur des relations plus justes et plus stables est une des grandes exigences de notre époque :

- approuve le rôle de plus en plus actif des pays ACP pour modifier les actuelles relations dominées par les Etats capitalistes les plus puissants et leurs groupes multinationaux ;
- approuve l'exigence de ces pays de parvenir à un haut niveau d'équipement, de modernisation et d'industrialisation ;
- désapprouve la position adoptée par les représentants des Etats membres de la CEE lors de la Conférence sur la Coopération internationale de Paris et lors des dernières réunions de la CNUCED ;
- considère que la Convention de Lomé, tant dans son esprit que dans son fonctionnement, ne répond que très partiellement aux légitimes revendications des pays ACP ;
- condamne toute survivance ou renouvellement des pressions politiques et dominations économiques sur les pays membres ;

- souligne en particulier les insuffisances en matière de politique industrielle et demande :
 - que sa détermination tienne compte en priorité des intérêts des travailleurs ;
 - que la souveraineté de la politique et des choix économiques et sociaux des différents pays membres soit clairement reconnue et respectée ;
 - que la définition de la coopération industrielle et la recherche d'une nouvelle division internationale du travail ne soient pas un moyen pour les gouvernements et les institutions de la CEE, de favoriser le redéploiement des multinationales européennes ou autres, mais correspondent à la construction d'un nouveau système de coopération plus juste et plus stable ;
 - que, en particulier, le problème des matières premières soit abordé sur la base des propositions formulées par le "Groupe des 77".